AR Prefecture

017-200041523-20241218-DEC610_2024-AU Reçu le 18/12/2024

Formation Personnel



Décision n° 610/2024 SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle continue intitulée « Mise à jour des bonnes pratiques d'hygiène & de sécurité des aliments, HACCP & PMS » avec QUALI'BRÉ de Poitiers (86) pour :

- Madame BIZIAUX Éva
- Madame BUREL Sonia,
- Monsieur DUPUY Geoffroy
- Madame LUSSEAU Candice,
- Madame PAUMET Magalie,
- Monsieur POISAC Benoît,

du 9 au 10 janvier 2025 pour un montant HT de 2 770,00 €.

Fait à Jonzac, Le 18 DEC. 2024 Le Président Claude BELOT

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge 7 rue Tailleter)- CS 70002 17501 JONZAC Cedex

> Pour le Président, par délégation, la 8° Vice-Présidente étant absente, le 2° Vice-Président : M. Jacky QUESSON



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge